



COMPTE-RENDU

COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION INTERRÉGIONAL

MARDI 12 DÉCEMBRE 2023

Mardi 12 décembre 2023, les organisations syndicales (OS) ont été reçues en Comité Social d'Administration Interrégional (CSAI) par la direction interrégionale des services pénitentiaires (DISP) de Marseille.

Les élus **FO Justice** ont lu une déclaration liminaire (DL), qui vous a été transmise. Le Directeur Interrégional (DI) a souligné l'importance du soutien et de la reconnaissance des agents rejoignant ainsi les propos tenus dans cette DL. La situation actuelle, sur l'ensemble des structures et services de la PACA-Corse, est préoccupante.

La DISP a noté une hausse de 30% du nombre de détenus, passant de 6525 en juin 2020 à 8440 aujourd'hui, **RECORD HISTORIQUE !!!** Pour faire face à cette surpopulation, le DI compte sur l'ouverture de plusieurs établissements du plan 15000, notamment la Structure d'Accompagnement vers la Sortie (SAS) du centre pénitentiaire (CP) d'Avignon-Le Pontet qui a ouvert en octobre 2023, la SAS du CP de Toulon-La Farlède prévue en 2024, les Baumettes 3 en 2025, le CD du Comtat Venaissin en 2026 et le CP Le Muy en 2027.

Malgré l'ouverture de la SAS, le CP d'Avignon-Le Pontet continue de faire face à un surpeuplement constant. **Le taux moyen d'occupation sur la DISP de Marseille est de 140% en Maison d'Arrêt (MA).** Le DI a alerté les chefs de Cour d'appel sur les difficultés en ressources humaines (RH) et sur la densité carcéral qui impacte fortement nos missions.

En ce qui concerne les RH, le taux de couverture moyen sur la DISP de Marseille était de **87,6% en octobre**, contre **94% il y a quelques années**. Malgré les chiffres rassurants lors du dernier concours de surveillant pénitentiaire, nous subissons toujours un manque de PS. L'objectif annoncé de la DISP de Marseille est d'atteindre un taux de couverture de 90% sur tous les établissements de notre région. Parallèlement, notre région connaît un taux moyen de congé de maladie ordinaire (CMO)/congé de longue maladie (CLM) de 9,2%, supérieur à la moyenne nationale qui est de 7,4%.

Concernant la réforme du Corps d'Encadrement et d'Application (CEA) en catégorie B et du Corps de Commandement (CDC) en catégorie A, les textes seront examinés par le Conseil d'État le 19 décembre. En 2024, le recrutement des PS se fera sans le baccalauréat. Pour le recrutement des Surveillants adjoints, la DISP de Marseille sera pionnière aux côtés de celles de Lyon et de Paris, étant donné que les établissements concernés font partie des établissements les moins attractifs, éligibles à la prime de fidélisation instituée par le décret n°2018-1319 du 28 décembre 2018 ainsi que l'Arrêté du 28 décembre 2018 fixant la liste des établissements ou services pénitentiaires prévue par le décret susmentionné. Deux groupes de travail (GDT) sur le cadre d'emploi, le recrutement et la formation seront organisés par l'administration centrale.

Notre région a été marquée par des agressions physiques contre le personnel et des tentatives d'intrusion, comme celles qui ont touché la SAS du CP d'Avignon-Le Pontet. Les agents de cette structure ont été félicités pour leur professionnalisme par le DI et le DI adjoint. **FO Justice PACA-Corse** soutient la demande de récompenses sollicitée auprès du chef d'établissement (CE) du CP Avignon-Le Pontet par le secrétaire local **FO Justice : une initiative à laquelle le DI et le DIA ont répondu favorablement.**

Enfin, concernant les fouilles sectorielles en 2023, la DISP de Marseille annonce un chiffre de 96 fouilles, dont 20 avec le soutien de l'Équipe Régionale d'Intervention et de Sécurité (ÉRIS) de Marseille. Le DI encourage leur mise en place et n'hésite pas à demander le soutien d'une équipe cynotechnique, comme cela a été le cas sur le Centre de Détention (CD) de Tarascon.

ORGANISATION DU SERVICE DE NUIT AVEC PORTE D'ENTRÉE PRINCIPALE (PEP) TOURNANTE

Récemment, lors des CSA locaux de la MA de Grasse, du 13 octobre et du 2 novembre 2023, la proposition de réorganisation du service de nuit a été unanimement rejetée par **FO Justice**, invoquant une dégradation des conditions de travail aggravées par le manque en personnel à la MA de Grasse.

Elle concernait la mise en place d'une PEP tournante afin de répondre aux directives nationales et de la Mission Contrôle Interne (MCI).

FO Justice PACA-Corse rappelle que ce projet a été imposé par la CE au mépris du dialogue social, provoquant une mobilisation des personnels Grassois le 11 septembre 2023.

FO Justice PACA-Corse insiste sur le fait que cette mesure doit être discutée localement.

→ Le président du CSAI indique que la mise en place de cette mesure, voulue par la réglementation nationale, dépend de la disponibilité des effectifs.

Il souligne que la situation dégradée actuelle rend difficile sa mise en place et qu'elle ne pourra être envisagée que lorsque les effectifs seront plus confortables : ceci devant être débattu préalablement en CSA. La crise en effectif que connaît la DISP de Marseille impose une priorisation des postes de sécurité. Chaque établissement sera tenu d'en débattre lors des CSA locaux. Les CE seront informés de cette décision.

LE VOTE A ÉTÉ À L'UNANIMITÉ CONTRE LA PROPOSITION

PRÉVENTION DES SUICIDES DES PERSONNELS

Suite au décès tragique par suicide d'un agent sur le CP d'Aix-Luynes, le 5 mars 2020, plusieurs dispositifs ont été mis en place pour prévenir ce passage à l'acte chez les agents, notamment la téléconsultation.

Il en ressort que les agents préfèrent voir les psychologues en présentiel, mais le dispositif de téléconsultations doit malgré tout être maintenu.

Depuis 2023, des permanences ont été mises en place sur le CP de Marseille – Les Baumettes, notamment les week-ends et les jours fériés. Toutefois, le psychologue de la DISP de Marseille a rencontré des problèmes organisationnels en 2023, mais la situation devrait s'améliorer pour 2024.

Les agents armés sur la voie publique font l'objet d'un suivi particulier avec des visites psychologiques annuelles. Les assistantes sociales (AS) du Département des Ressources Humaines et de l'Action Sociale (DRHAS) sont formées à la prévention du suicide, et les médecins le seront en 2024.

Un comité de déontologie régional sera créé pour discuter de ces problématiques et des causes. Il s'agit d'une instance de conseil pour les agents et les établissements, mais il n'y a toujours pas de calendrier de mise en œuvre.

En ce qui concerne la formation en management, celle-ci est dépassée. Il est difficile d'animer des groupes avec des cinquantenaires ou des jeunes. En raison des changements de personnalité et des changements chez les jeunes, nous sommes confrontés à des situations inédites et incomprises, d'où la nécessité des formations mises en place.

FO Justice PACA-Corse demande que le management et la prise en compte des risques psychosociaux soient intégrés aux critères d'évaluation des encadrants.

FO Justice PACA-Corse aimerait savoir comment sont positionnés les psychologues. Le Délégué Interrégional à l'Organisation des Services (DIOS) précise qu'une consigne nationale impose de les positionner en article 10. **FO Justice** conteste cette affirmation.

ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES 2024

La ville de Marseille sera fortement impactée sur notre région. Madame BORNE, la Première Ministre, a diffusé une circulaire, n°6429/SG du 22 novembre 2023, informant l'ensemble des ministères et préfectures sur la nécessité de mobiliser des ressources extrêmement importantes. Les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris 2024 constituent une vitrine pour la France et il est essentiel d'être en mesure de répondre à cet enjeu.

La circulaire donne des directives à tous les ministres et préfets concernant l'organisation et la gestion du temps de travail pour les agents publics mobilisés pour cet événement.

Des mesures d'aménagement spécifiques sont proposées, parmi lesquelles des modifications temporaires des cycles et horaires de travail, le recours à des permanences et astreintes, la planification des congés annuels, et un gel temporaire des affectations des agents pendant la période des jeux. Il est aussi recommandé de favoriser le télétravail autant que possible, et d'augmenter le plafond des comptes épargne-temps (CET) de 10 jours pour les agents des trois fonctions publiques.

En matière de rémunération, les employeurs sont autorisés à reconnaître l'engagement de leurs agents par une majoration de rémunération, qui ne doit pas dépasser 1500 euros brut et doit être réservée aux agents **directement impliqués dans l'organisation des jeux.**

Des mesures relatives à l'action sociale sont aussi envisagées, avec une attention particulière sur les modalités de garde et d'activités pour les enfants des agents mobilisés.

Enfin, la circulaire souligne l'importance du dialogue social dans l'organisation des JOP, et appelle à un suivi régulier des mesures d'organisation lors des instances compétentes de la fonction publique.

➡ En ce qui concerne notre ministère, deux DISP seront sollicités lors des JO, celles de Paris et Marseille, et nous devons nous préparer à faire face à une augmentation significative de l'activité. Un CSA ministériel se tiendra en janvier 2024 afin de discuter de la mise en œuvre de la circulaire de Madame BORNE et de sa déclinaison au sein de notre ministère.

QUESTIONS DIVERSES FO JUSTICE PACA-CORSE

I - ÉQUIPE LOCALE DE SÉCURITÉ PÉNITENTIAIRE (ELSP) / PÔLE DE RATTACHEMENT DES EXTRACTIONS JUDICIAIRES (PREJ) :

FO Justice PACA-Corse demande s'il est possible d'avoir un bilan d'activité des PREJ et ELSP ainsi que des projections sur les nouvelles bases.

➡ Il y a deux chantiers importants pour l'ELSP sur les MA de Gap et Digne, ainsi que sur la MA d'Ajaccio. Sur la MC d'Arles, l'ELSP effectue principalement des extractions médicales et de la sécurité périmétrique. De plus, celle-ci a été renforcée de 2 équivalents temps plein (ETP) supplémentaires avec un système d'astreintes les week-ends, les jours fériés et la nuit.

Les MA de Gap et Digne ont bénéficié du prêt d'un véhicule du PREJ d'Aix-en-Provence. La DISP attend l'autorisation de la Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP) pour procéder à l'achat de véhicules d'occasion en janvier. L'objectif étant de gagner du temps sur l'option d'achat de véhicules neufs qui prendrait deux ans avant d'aboutir. Le coût des commandes actuelles est de 1 100 000€.

La sélection en établissement pour la formation ELSP répond à l'objectif DAP de relever le seuil. La sélection est plus fine et donne de meilleurs résultats.

Le taux d'impossibilité de faire (IDF) est de 2,11%, le taux le plus bas avec celui de la DISP de Paris.

Un comité de pilotage (COPIL) avec les Tribunaux Judiciaires (TJ) de Marseille et Aix-en-Provence doit être effectué en raison des mécontentements générés par des retards systématiques au départ du CP d'Aix-Luynes.

Après le retour d'expérience (RETEX) sur l'évasion à la Cour d'appel d'Aix-en-Provence, il en ressort que la réception sur Aix 1 et Aix 2 divise les forces. Les détenus devraient être livrés sur un même point, il est préconisé d'améliorer la prise en charge et la sécurité.

En février 2024, toutes les missions judiciaires seront reprises par l'AP. Les gardes statiques restent du ressort de la Police Nationale et de la gendarmerie.

FO Justice PACA-Corse fait le constat que la base ELSP de Marseille a vu le jour dans de mauvaises conditions et demande que les OS soient associées au travail sur cette nouvelle base. **FO Justice PACA-Corse** demande s'il existe un projet monté pour une base PREJ sur Marseille.

➡ La DISP va travailler, finaliser et informer les Organisations Syndicales (OS).

II - DISPOSITIFS ANTI-DRONES :

FO Justice PACA-Corse demande quelles sont les mesures pouvant être mises en place pour pallier les carences des systèmes anti-drones actuellement déployés, ou à venir, sur nos établissements.

FO Justice PACA-Corse demande la possibilité d'envisager la création d'un groupe de travail (GDT) réunissant des professionnels de ces systèmes, de la sécurité et d'agents du terrain afin d'envisager des mesures complétant l'action de ces systèmes et réduire l'entrée de produits prohibés ?

➡ La DISP est favorable à la création de ce GDT, qui inclurait des experts de la DI, du Département de la sécurité et de la détention (DSD), des OS, etc...

Actuellement, le dispositif a été placé sur le CP Avignon-Le Pontet, Aix-Luynes et la MA de Grasse. On a pu identifier 95 survols dont 39 ont été neutralisés. Un travail étroit est effectué avec les forces de l'ordre et l'autorité judiciaire pour sanctionner les auteurs. Le système en place repose sur des moyens réglementaires, mais se révèle plus ou moins efficace et n'enraille pas totalement les incidents. Il est apparu que les moyens humains sont le meilleur moyen de récupérer les saisies. Ce système fonctionne bien sur la MA de Grasse, mais moins bien sur le CP d'Aix-Luynes.

FO Justice PACA-Corse a proposé des moyens complémentaires en dehors de l'informatisation, comme les câblages, caillebotis, filins, etc...

➡ Il est apparu que l'AP ne peut pas faire mieux. Il serait peut-être nécessaire de développer et de travailler en complémentarité avec d'autres moyens.

III - RISQUES PSYCHOSOCIAUX (RPS) ET QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL (QVT) :

FO Justice PACA-Corse demande un bilan des signalements des différents types de harcèlement, des actions de prévention et d'information, de leur prise en compte et des moyens mis en œuvre par la DI et les établissements pour les combattre.

FO Justice PACA-Corse demande comment la DI envisage de développer la QVT dans nos établissements.

➡ Les RPS sont abordés à travers les Documents Uniques d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP), et la DI travaille à la mise en place de la Qualité de Vie au Travail (QVT).

FO Justice PACA-Corse demande un suivi régulier de ces actions.

➡ Cette responsabilité pourrait être assumée par le comité de déontologie, qui jouerait un rôle essentiel à cet égard. Toutefois, la DISP souligne que les cas remontés sont peu nombreux.

FO Justice PACA-Corse conteste cette affirmation, considérant que les rares cas remontés à la DISP ou aux ressources humaines (RH) de l'établissement ne reflètent pas la réalité du terrain. **FO Justice PACA-Corse** ne cherche pas à stigmatiser les CE, mais il est important de reconnaître que de nombreux agents sont affectés par

ces problèmes, et que de nombreux cas sont passés sous silence, ignorés, étouffés. Parfois, l'agent demande à changer de poste ou est déplacé alors que le supérieur hiérarchique n'est pas inquiet et poursuit ses manœuvres malveillantes.

- ➡ La DI ne conteste pas les informations remontées par **FO Justice PACA-Corse**. En ce qui concerne le comité de déontologie, il aura pour mission de traiter ces cas qui sont déontologiquement et humainement inacceptables.

Ce comité de déontologie sera composé de représentants du personnel ainsi que de personnes qualifiées externes à notre administration. La première réunion est prévue pour la mi-février.

IV - MENACES PESANT SUR LE CENTRE DE DÉTENTION (CD) DE CASABIANDA :

FO Justice PACA-Corse demande un point sur les mesures mises en place face aux menaces et intimidations récentes ? Quelles mesures de sécurité seront mises en place à l'occasion des prochains travaux ?

- ➡ Une enquête est en cours concernant les menaces directes à l'égard de la CE, et le parquet a été saisi. Des douilles de munitions ont été découvertes sur le rebord de la fenêtre du régisseur. En réponse à ces événements, la CE a reçu des consignes pour renforcer les contrôles d'accès.

En ce qui concerne les travaux, l'ALGECO approuvé localement en CSA est actuellement en attente d'acheminement dans un port et un ALGECO provisoire a été installé.

FO Justice PACA-Corse demande une surveillance par drone du CD et l'intervention de l'Equipe Régionale d'Intervention et de Sécurité (ERIS) de Marseille.

- ➡ La DI fait face à des difficultés au niveau de la réglementation nationale. Par ailleurs, l'ERIS s'est rendue à deux reprises à Casabianda. La demande locale de faire appel à l'ERIS pendant les travaux est excessive, car il est impossible de mobiliser l'ERIS de Marseille pendant une période de 4 semaines et demie.

Cet établissement accueille des détenus auteurs d'infractions à caractère sexuel (AICS), mais il est nécessaire de travailler à l'ouverture d'autres profils. Toute démarche en ce sens devra être validée localement avec les OS avant d'être soumise à l'agence régionale de santé (ARS).

V - DIFFICULTÉS RH :

Selon les prévisions de **FO Justice PACA-Corse**, l'équilibre entre les arrivées et les départs sur notre DISP contribuerait à réduire le déficit de personnels d'environ une vingtaine d'agents. Au 1er novembre 2023, nous avions un déficit de 345 surveillants et brigadiers, et malgré l'arrivée de nouveaux effectifs au 1er juillet, certains établissements ne parviendront toujours pas à atteindre un taux de couverture de 90 %, certains verront même leur taux de couverture diminuer davantage. Malgré notre satisfaction pour les futurs lauréats du concours de 1er surveillant, nous devons faire face à une diminution supplémentaire du nombre de surveillants. La situation est extrêmement préoccupante.

FO Justice PACA-Corse demande à connaître le nombre de postes offerts aux élèves surveillants sur la PACA-Corse et leur éventuelle répartition.

FO Justice PACA-Corse demande les projections en abondement des Personnels Administratifs (PA) et des Personnels Techniques (PT).

- ➡ À la suite des mouvements de personnels, la DISP disposera de l'enveloppe RH3. Pour ce qui est des stagiaires, nous devons attendre l'issue de la mobilité des personnels pour prendre des décisions.

Pour les PA, la DISP est en attente des résultats de la mobilité des adjoints administratifs et des secrétaires administratifs. Pour les attachés, la DISP attend uniquement la publication des postes. Une fois cette étape franchie, la DISP pourra déterminer quelles mesures prendre en ce qui concerne les contractuels. Il se peut que l'administration ne soit pas en mesure de pourvoir tous les postes vacants en fonction de l'enveloppe disponible.

FO Justice PACA-Corse informe de la fuite des personnels techniques, les titulaires restants cherchent à quitter notre administration.

- ➡ L'administration reconnaît cette fuite et le problème de recrutement des PT.

VI - SÉCURISATION DU PARKING DU CP DE MARSEILLE LES BAUMETTES :

FO Justice PACA-Corse demande ce qui est prévu pour sécuriser le parking.

- ➡ Le président recommande que cette question soit traitée au niveau local. **FO Justice PACA-Corse** propose l'installation d'un boîtier extérieur, l'utilisation d'un badge ou la mise en place d'un digicode.

Il est fortement encouragé d'aborder ce sujet au niveau local, et il est important de travailler sur ce sujet lors des réunions du CSA local.

Pour l'**UISP FO Justice PACA-Corse**
Le 14 décembre 2023

